Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000

12 mai 2000
Français
Original: anglais

Compte rendu analytique de la 2e séance
Tenue au Siège, à New York, le lundi 24 avril 2000, à 15 heures

Président : M. Baali . . . . . (Algérie)
puis : M. Aleman (Vice-Président) . . . . . (Équateur)
puis : M. Baali (Président) . . . . . (Algérie)

Sommaire

Débat général

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

00-40389 (F)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Débat général

1. **M. Monteiro** (Portugal) parlant au nom de l'Union européenne, des pays associés Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie et en outre de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège, déclare qu'il appuie fortement les objectifs énoncés dans le Traité de non-prolifération des armes nucléaires et qu'il s'engage à l'application efficace des décisions et résolutions adoptées par la Conférence de 1995 sur l'examen et la prorogation. La Conférence de 2000 devrait confirmer le rôle fondamental du Traité dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationale, dans la poursuite du désarmement et dans la promotion du système mondial de non-prolifération. Elle doit tenir compte de ce qui a été obtenu dans ces domaines au cours des cinq dernières années et déterminer les secteurs dans lesquels des progrès devaient être recherchés à l'avenir, ainsi que les moyens d'effectuer ces progrès.

2. L'Union européenne a noté avec satisfaction que, depuis 1995, neuf États de plus ont accédé au Traité de non-prolifération et elle demande aux quatre États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les trois États où fonctionnent des installations nucléaires non garanties de faire en sorte de devenir partie au Traité. Les essais nucléaires menés par l'Inde et le Pakistan ont causé une profonde préoccupation. L'Union européenne demande aux pays de l'Asie du Sud de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour prévenir une course aux armes nucléaires, qui aurait des effets négatifs non seulement sur la stabilité et la sécurité dans la région mais également sur les efforts internationaux vers la non-prolifération des armes nucléaires et le désarmement. Il se félicite du fait que l'Inde et le Pakistan sont prêts à participer aux négociations sur une convention interdisant la production de matériel fissile pour des armes ou d'autres explosifs nucléaires et demande à ces pays de signer et de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Il prie instamment le Pakistan de suivre l'exemple de l'Inde en créant des contrôles d'exportation liés aux matières nucléaires.

3. L'Union reste engagée envers l'application sans réserve de la « Résolution sur le Moyen-Orient » adoptée par la Conférence de 1995 chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. Elle continue à appuyer les efforts pour faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive et de leur système d'envoi et lance un appel au seul État de la région qui n'a pas encore accédé au Traité de non-prolifération de le faire et de mettre ces installations nucléaires sous la garantie entière de l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'Union européenne demande à l'Iraq d'appliquer la résolution 1282 (1989 du Conseil de sécurité) et à la République populaire démocratique de Corée de coopérer avec l'AIEA et d'appliquer intégralement l'accord qu'il a conclu avec l'Agence.

4. L'Union européenne attend avec impatience l'entrée en vigueur prochaine du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui devrait intervenir après sa ratification par 44 États. Les États Membres de l'Union, qui ont tous signé et ratifié le Traité, s'occupent activement de promouvoir l'adhésion universelle à cet instrument et se félicite donc de l'annonce selon laquelle la Duma de la Fédération de Russie a approuvé le Traité en vue de sa ratification. Cependant, le délai apporté par les États-Unis d'Amérique à sa ratification est profondément regrettable. L'Union européenne souhaite souligner la nécessité de fournir un appui financier suffisant pour la création du système internationale de contrôle envisagé dans le Traité.

5. L'Union demande l'engagement immédiat et la conclusion rapide des négociations à la Conférence du désarmement concernant un traité interdisant la production de matériel fissile pour des armes nucléaires ou d'autres explosifs nucléaires et demande instamment à tous les États d'arrêter la production de ces matières. Elle continuera à encourager les États dotés d'armes nucléaires à réduire leur arsenal d'armes nucléaires et à promouvoir l'objectif de désarmement général et complet sous un contrôle international stricte et efficace. Elle se félicite des mesures prises dans cette direction et en vue de l'application des principes d'irréversibilité dans le domaine du désarmement nucléaire et du contrôle des armes et considère la transparence accrue comme une mesure importante propre à assurer la confiance.

6. L'approbation en vue de la ratification du deuxième traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (START II) par la Duma de la Fédération de Russie est

une étape importante vers le renforcement de la stabilité et de la sécurité mondiale. L'Union européenne demande l'entrée en vigueur rapide et l'application en temps voulu du Traité et de son protocole et elle demande instamment que les négociations sur un troisième traité de réduction des armes stratégiques débutent rapidement. Elle souhaite également que des armes nucléaires non stratégiques soient inclues dans le cadre des efforts de réduction des armes. Le Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la limitation des systèmes antimissile balistique est un pilier de la stabilité stratégique qui devrait être maintenu.

7. Les garanties de sécurité figurant dans les protocoles des zones exemptes d'armes nucléaires et les déclarations unilatérales par les États dotés d'armes nucléaires sont un moyen d'aborder le problème de la sécurité des États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité de non-prolifération en les assurant contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation d'armes nucléaires. L'Union européenne est prête à considérer des mesures complémentaires qui pourraient prendre la forme d'un instrument international ayant juridiquement force obligatoire.

8. L'Union se félicite des progrès accomplis depuis 1995 dans l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires qui sont un complément valable du Traité et elle appuie fortement la signature et la ratification des protocoles concernant ces zones par les États dotés d'armes nucléaires. Une autre mesure positive a été l'adoption par la Conférence du désarmement de directives en vue de l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires.

9. Le système existant des garanties de l'AIEA doit être renforcé et la capacité de l'Agence à détecter les activités nucléaires clandestines doit être promu afin de lutter avec succès contre les problèmes de prolifération de l'avenir. L'Union européenne lance un appel à tous les États non dotés d'armes nucléaires pour qu'ils concluent des accords de garantie avec l'Agence conformément à l'article III du Traité de non-prolifération et demande instamment à tous les États qui ont des accords de garantie avec l'AIEA de conclure avec l'Agence un protocole additionnel. Il demande à tous les États dotés d'armes nucléaires de faire entrer les matières fissiles qui ne sont plus nécessaires à la défense dans le champ des garanties internationales appropriées et d'une protection matérielle.

10. Le développement de la recherche, de la production et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques a besoin de coopération internationale. Les États participant à ces activités doivent être conscients de leurs responsabilités en ce qui concerne l'utilisation de matériaux, d'équipements et de technologie sensibles, d'une manière qui ne mette pas en danger le système de non-prolifération. La mise en place d'un système approprié de contrôle des exportations ne devrait pas être considéré comme un empêchement, mais comme un élément essentiel servant à renforcer la coopération étroite pour l'utilisation de l'énergie atomique et à créer la confiance entre les fournisseurs, les États récipiendaires et la communauté internationale parce que les matériaux, l'équipement et la technologie nucléaires ne seraient utilisés qu'à des fins pacifiques. Il est nécessaire de renforcer la transparence dans le domaine des contrôles des exportations relatives aux matières nucléaires. Le Groupe des fournisseurs nucléaires et le Comité Zangger doivent être félicités pour leurs efforts dans cette direction.

11. L'Union européenne demande à tous les États dotés de matières nucléaires sur leur territoire de garder ou d'améliorer, comme il convient, leurs arrangements pour la comptabilité, la sécurité et la protection physique des matières nucléaires et elle demande instamment à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, d'appliquer des normes pertinentes en matière de protection physique et de sécurité et d'adopter des mesures et une législation appropriées pour lutter contre le trafic illicite de matières nucléaires et autres matières radioactives. Pour terminer, elle souhaite souligner l'importance de poursuivre la coopération internationale en vue de renforcer la sécurité nucléaire, la gestion des déchets et la protection radiologique.

12. **Mme Green** (Mexique), parlant également au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Égypte, de l'Irlande, de la Nouvelle Zélande et de la Suède, dit que si la Conférence de 1995 chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation avait provoqué un engagement renouvelé au désarmement nucléaire, il est regrettable que peu de progrès aient été faits jusqu'ici. Dans un effort pour donner un nouvel élan, le Mexique et les six autres pays présentent un

programme d'action souple et réaliste dans un document de travail intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : le besoin d'un nouvel ordre du jour ». Dans ce domaine, il est indispensable que les États dotés de matières nucléaires s'engagent clairement à éliminer leurs arsenaux nucléaires.

13. La communauté internationale aspire à un monde libéré des armes nucléaires et la Cour internationale de justice a déclaré que toute mesure, sauf un désarmement nucléaire total, serait inacceptable. Par conséquent, il incombe aux États dotés d'armes nucléaires de relever le défi en réduisant leurs arsenaux. Cela serait une étape majeure vers le but commun et engagerait également la communauté internationale à déployer davantage d'efforts dans cette direction. Au cours des cinq dernières années, la tendance a été plutôt dans la direction opposée: deux États qui n'étaient pas partie au Traité de non-prolifération ont fait des essais d'armes nucléaires alors qu'un État non partie a continué à utiliser des installations nucléaires non garanties et n'a pas renoncé à la possibilité de posséder des armes nucléaires. De plus, les deux principaux États dotés d'armes nucléaires n'ont guère donné un exemple persuasif. Le tableau général est celui de l'inaction et de l'indifférence.

14. Pire encore, il est clair que les armes nucléaires continuent à jouer un rôle central dans la planification stratégique; il est également clair que la possibilité de mener un guerre nucléaire continue à être envisagée en dépit du fait que la situation qui a au début donné naissance à la prolifération n'existe plus. Pour obtenir un monde exempt d'armes nucléaires, il faudrait une action commune de tous les États, mais les États-Unis d'Amérique let la Fédération de Russie devraient montrer l'exemple dans ce domaine. La récente ratification par la Fédération de Russie du Traité sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (START II) est la bienvenue et les États-Unis devraient compléter leur procédure de ratification le plus rapidement possible. Tous les États dotés d'armes nucléaires devraient se joindre à un processus visant à éliminer toutes leurs armes nucléaires, processus qui devrait être caractérisé par le principe d'irréversibilité.

15. L'élimination totale des armes nucléaires prendra indiscutablement du temps. En attendant, les États dotés d'armes nucléaires devraient prendre des mesures provisoires visant à réduire le risque de détonation provoquée accidentellement ou du fait d'une décision délibérée. Le document de travail « Vers un monde exempt d'armes nucléaires » présente plusieurs mesures de ce genre: les États dotés d'armes nucléaires devraient s'engager à ne pas les utiliser le premier ni entre eux, ni contre les États exempts d'armes nucléaires; il faudrait lever l'état d'alerte de toutes les armes nucléaires et enlever toutes les ogives des vecteurs; le déploiement d'armes nucléaires non stratégique devrait cesser; enfin, les États non dotés d'armes nucléaires devraient obtenir des garanties de sécurité.

16. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été une étape fondamentale de l'ordre du jour du désarmement nucléaire. Les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore ratifié sont instamment priés de le faire. Un traité sur les matières fissiles est également indispensable. En attendant la conclusion d'un tel traité, les États dotés d'armes nucléaires devraient déclarer un moratoire sur la production de ces matières pour la fabrication d'armes et les États non parties dotés d'installations nucléaires devraient suspendre immédiatement la production de matières fissiles à cette fin.

17. La création de zones exemptes d'armes nucléaires et l'extension des zones existantes, seraient des mesures positives, en particulier dans les régions où existe une tension, telles que le Moyen-Orient et l'Asie du Sud. Des organisations telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) devrait être chargée de développer les procédures efficaces de contrôle qu'un monde exempt d'armes nucléaires devrait avoir. Une conférence internationale sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération, conformément à une récente suggestion du Secrétaire général, serait une mesure positive.

18. Bien que la grande majorité des États soit partie au TNP, les trois États non parties qui exploitent des installations nucléaires non garanties et poursuivent des programmes de développement d'armes nucléaires présentent une importance cruciale pour la réalisation de l'objectif d'un monde totalement exempt d'armes nucléaires. La Conférence sur l'examen du Traité devrait centrer son attention sur ces pays et les encourager à accéder au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et chercher à mettre leurs installations nucléaires sous les garanties de l'AIEA. Le TNP est arrivé à un stade critique. Le document de travail, « Vers un monde exempt d'armes nucléaires: le

besoin d'un nouvel ordre du jour » offre un moyen constructif d'atteindre l'objectif commun.

19. **M. Fasla** (Algérie) déclare que, en déposant les instruments d'adhésion au Traité de non-prolifération à la veille de la Conférence chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, l'Algérie a démontré son engagement au désarmement nucléaire et à la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Un certain nombre d'événements importants se sont produits depuis la Conférence de 1995, notamment l'accession de neuf États nouveaux au Traité; la ratification par 55 États, dont deux États détenteurs d'armes nucléaires du Traité d'interdiction complète des essais; enfin la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires. À la veille de la Conférence de 2000, il est satisfaisant de constater que la Duma russe a approuvé la ratification du Traité d'interdiction complète des essais et du Traité STAR II. Cependant, d'autres faits, en particulier les essais nucléaires en Asie du Sud, ont montré qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre l'objectif d'un désarmement général et complet.

20. Alors que le TNP s'est avéré un moyen efficace de lutte contre la prolifération horizontale, il a eu moins de succès en ce qui concerne la prolifération verticale qui va à l'encontre de la lettre et de l'esprit du Traité. De plus, les nombreuses initiatives prises depuis la conclusion du Traité visaient davantage la réduction des arsenaux nucléaires plutôt que leur élimination. Au Moyen-Orient, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive se trouve dans une impasse du fait de la capacité nucléaire d'Israël qui reste à l'extérieur du système de contrôle internationaux. Les pays en développement désireux d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques se heurtent à des obstacles insurmontables. À cet égard, la réduction des ressources fournies par l'AIEA est une cause de préoccupation. Les assurances de sécurité données aux États non détenteurs d'armes nucléaires ont été sapées par la méthode sélective et restrictive adoptée par les résolutions 255 (1968) et 984 (1995) du Conseil de sécurité. Il y a eu peu de progrès dans l'application du document final de la dixième Session extraordinaire de l'Assemblée générale et la lenteur des négociations multilatérales à la Conférence de désarmement est une cause de frustration.

21. La Conférence de 2000 devrait réaffirmer la validité de la décision concernant « Les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaire » adoptée par la Conférence de 1995 et examiner les moyens d'accomplir de nouveaux progrès dans sa mise en œuvre. Le régime de non-prolifération doit être maintenu. Les accords conclus entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sont encourageants, mais de nouvelles réductions sont nécessaires et les autres États dotés d'armes nucléaires doivent prendre des mesures analogues en vue de parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires.

22. Tout doit être fait pour promouvoir l'entrée en vigueur le plus rapidement possible du Traité d'interdiction complète des essais. L'Algérie a signé cet instrument en octobre 1996 et a déjà commencé le processus de ratification. Il faut aussi qu'on commence immédiatement les négociations concernant une convention interdisant la production de matières fissiles à des fins militaires qui permettrait de soumettre les stocks existants à un contrôle international efficace. L'Algérie a proposé la création à la Conférence du désarmement d'un Comité spécial à cette fin ainsi que d'un Comité spécial sur le désarmement. Les assurances de sécurité données aux États exempts d'armes nucléaires doivent être renforcées et ne doivent faire l'objet d'aucune interprétation, d'aucun veto, mais au contraire doivent être codifiées dans un instrument légalement contraignant. Il faut faire davantage pour satisfaire au droit légitime des pays en développement d'avoir accès à la technologie nucléaire à des fins pacifiques et des mesures spéciales doivent être prises pour promouvoir la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans les régions où règne une tension.

23. L'Algérie a été le troisième pays africain à ratifier le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité Pelindaba). Aucune zone de ce genre n'a pu être créée au Moyen-Orient, ce qui provoque une profonde préoccupation à l'Algérie compte tenu des liens étroits entre l'Afrique et cette région et sa proximité matérielle. L'adoption par la Conférence de 1995 de la « résolution sur le Moyen-Orient » a montré que cette préoccupation est partagée par tous les États Parties au Traité de non-prolifération, notamment les États dotés d'armes nucléaires. Sa délégation se félicite de la décision de créer un organe subsidiaire au cours de la Conférence chargée d'examiner l'application de la résolution.

24. Sa délégation est convaincue que le désarmement nucléaire doit demeurer une priorité absolue et qu'il doit y avoir une détermination claire de poursuivre de

bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international stricte et efficace. L'organe subsidiaire établi afin d'examiner la question du désarmement nucléaire au cours de la Conférence, devrait examiner les progrès accomplis dans ce domaine et les mesures qui restent à prendre.

25. La Conférence doit renforcer l'autorité politique et morale du Traité et promouvoir son universalité. À cette fin, elle doit demander à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer au Traité et de placer leurs installations nucléaires sous le contrôle de l'AIEA. En ce qui concerne le fonctionnement du processus d'examen lui-même, les préparatifs devraient être axés sur des questions concrètes. Il faut souhaiter que les décisions de la conférence de 2000 constitueront des étapes majeures sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires.

26. **M. Cowen** (Irlande) note qu'il y a eu récemment quelques faits positifs dans le domaine du désarmement nucléaire: les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie ont entrepris des réductions des forces nucléaires bilatérales, et la Fédération de Russie a ratifié à la fois le Traité START II et le Traité d'interdiction complète des essais (TICE). Les deux puissances nucléaires qui n'ont pas encore ratifié le TICE, devraient le faire: des essais nucléaires n'ont pas de place sur la petite planète que nous connaissons sous le nom de Terre.

27. Le TNP a atteint un stade crucial: si 182 États se sont engagés à ne pas acquérir d'armes nucléaires, l'élimination totale des armes nucléaires reste un objectif lointain. Mais conformément aux négociations qui ont marqué le Traité, aucun État exempt d'armes nucléaires ne s'est abstenu de développer des armes nucléaires en réponse à l'engagement contraignant pris par les États nucléaires d'éliminer leurs arsenaux existants. Du fait de cet état des choses peu satisfaisant, l'Irlande et six autres pays ont présenté un document de travail intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires: le besoin d'un nouvel ordre du jour » qui est un programme d'action réaliste menant à un monde exempt d'armes nucléaires. Ce document de travail partait de l'hypothèse qu'il fallait qu'un nouvel engagement politique des cinq États nucléaires éliminent leurs armes nucléaires tout en s'engageant dans un processus accéléré de négociations et de mesures menant au désarmement nucléaire.

28. Une telle initiative est nécessaire parce que l'objectif du TNP qui consiste en un monde exempt d'armes nucléaires n'a pas été atteint jusqu'ici. Les réductions des arsenaux existants ont été neutralisées par la modernisation et la recherche. Le danger est que le TNP, qui est la base du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, perde de son importance du fait de la négligence et de la passivité. Les armes nucléaires, ayant pour but de détruire des cultures et des continents entiers, n'ont jamais bénéficié d'une acceptation morale générale et la Cour internationale de justice a conclu que leur possession pour une durée indéfinie serait indéfendable. Par conséquent, une attitude passive est inappropriée: le moment d'essayer sérieusement de libérer le monde des armes nucléaires est venu.

29. Trois États non parties, l'Inde, le Pakistan et l'Israël continuent à négliger les normes que les États Parties ont adoptées. Dans l'exécution de leurs obligations au titre du TNP, les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires estiment qu'il n'est pas légitime qu'un État s'adonne à la prolifération des armes nucléaires. Les armes nucléaires ne sont pas une réponse valable aux menaces contre la sécurité. Le danger d'un Armageddon nucléaire doit avoir plus de poids que toutes les autres considérations. Il est donc indispensable de prendre des mesures pour assurer la vitalité permanente du TNP et du régime de non-prolifération et à cette fin, la méthode décrite dans le document de travail « Vers un monde exempt d'armes nucléaires » est particulièrement adaptée.

30. Un traité interdisant la production de matériaux fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires – un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles – serait une étape importante dans le régime du TNP pour le désarmement nucléaire car il démarrerait un processus sur l'extension des contrôles à l'égard de tous les matériaux de ce genre. Les négociations pour un tel traité devraient donc commencer sans délai. Le rythme de ces négociations ne devrait pas être dicté par les trois États restants en dehors du consensus international sur le désarmement nucléaire. De plus l'inaction des membres de ce consensus ne devrait pas permettre de contribuer au développement de l'option nucléaire par ces États. Les cinq États dotés d'armes nucléaires pourraient par exemple négocier le texte d'un projet de traité interdisant la protection de matières fissiles et le présenter ensemble à la

Conférence du désarmement en vue d'être complété et adopté en tant qu'instrument multilatéral alors que ces cinq États s'occuperaient d'appliquer ses dispositions centrales en attendant son adoption.

31. La Conférence sur la mise en œuvre du TNP doit s'occuper de la question du respect des obligations à l'égard de ses objectifs et de ses dispositions car l'application des garanties et le droit à participer aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire figurent parmi ses caractéristiques importantes. L'adoption en 1997 du Modèle de protocole additionnel concernant les accords de garanties existants a montré la volonté politique de la part des États non dotés d'armes nucléaires de renforcer les assurances de non-prolifération lorsque cela était nécessaire. Le Parlement irlandais s'apprête à ratifier le Protocole additionnel.

32. Il importe de renforcer l'examen du TNP comme les États Parties l'ont reconnu à la Conférence de 1995. Il est cependant clair que le Comité préparatoire choisi comme mécanisme à cette fin ne convenait pas. Il serait préférable de réunir des conférences générales annuelles des États Parties en vue d'un examen plus systématique et plus régulier de la mise en œuvre du Traité. L'expérience de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes est instructive à cet égard.

33. Il faut renforcer le TNP pour la simple raison que le monde doit abandonner les armes nucléaires pour assurer la sécurité internationale. Par conséquent, il est indispensable que la Conférence se mette d'accord, finalement et définitivement sur ce que la mise en œuvre du Traité demande et sur ce que les peuples des pays participants attendent d'eux.

34. *M. Alemán (Équateur), Vice-Président, assure la présidence.*

35. **M. Minty** (Afrique du Sud) dit que les armes nucléaires sont les seules de trois types d'armes de destruction massive qui n'ont pas été interdites et compte tenu de leur potentiel sans égal de destruction à grande échelle, il est important de les éliminer pour rendre le monde plus sûr. La Conférence d'examen et de prorogation de 1995 a déterminé que le Traité devrait être étendu pour une période indéfinie et que l'examen devrait être renforcé. La tâche de la Conférence de 2000 est de permettre à ces objectifs d'être atteints.

36. Les cinq années qui se sont déroulées depuis n'ont guère été encourageantes: les États dotés d'armes nucléaires ont continué à utiliser ces armes dans leur planification stratégique, il y a eu des essais nucléaires en Asie du Sud, START II avance lentement, il y a des propositions pour un système de défense antimissile aux États-Unis, il y a des difficultés continuelles à faire entrer le TICE en vigueur, et la Conférence du désarmement n'a pas commencé à négocier un traité sur les matières fissiles. De plus, les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas éliminé leurs arsenaux et les États non dotés d'armes nucléaires n'ont reçu aucune assurance de sécurité effective et le transfert sans obstacle des technologies nucléaires pacifiques n'a pas été assuré.

37. Bien sûr, il y a eu quelques faits positifs également: la grande majorité des États non dotés d'armes nucléaires ont continué à satisfaire leurs obligations relatives à la non prolifération, un certain nombre d'États ont adhéré au TNP et la Fédération de Russie a ratifié START II et le TICE. Les États-Unis et la Fédération de Russie pratiquent des réductions bilatérales d'armes nucléaires. Ces réductions, toutes bien venues qu'elles soient, ne doivent pas être confondues avec un désarmement nucléaire. Elles sont liées à des notions de guerre froide, concernant l'équilibre stratégique du pouvoir et d'autres choses analogues. Les cinq États dotés d'armes nucléaires devraient entreprendre sans équivoque d'éliminer leurs arsenaux nucléaires, une mesure qui renforcerait la confiance dans la non-prolifération et le désarmement. Cela démontrerait également la validité de la négociation principale du TNP, à savoir un engagement des États non dotés d'armes nucléaires à ne pas poursuivre l'acquisition en échange d'un engagement des États dotés d'armes nucléaires de poursuivre le désarmement nucléaire.

38. D'autres mesures positives seraient par exemple la mise en œuvre de la totalité du Traité START II et le début de négociations sérieuses sur START III, l'intégration des États dotés d'armes nucléaires autres que les États-Unis et la Fédération de Russie dans le processus START, une diminution du rôle des armes nucléaires et le développement du processus de réduction d'armes nucléaires de la part des États dotés d'armes nucléaires. Et enfin, l'application du principe d'irréversibilité dans tous désarmement nucléaire, réduction d'armements et mesure de contrôle des armements.

39. S'il est vrai que les États dotés d'armes nucléaires portent certainement la responsabilité principale de l'élimination des armes nucléaires, les autres États ont aussi des mesures utiles à prendre. Par exemple, les trois États – Inde, Israël et Pakistan – qui font fonctionner des installations nucléaires non garanties devraient abandonner l'élaboration d'armes nucléaires et adhérer au TNP; le TICE devrait entrer en vigueur, rapidement et sans condition et la Conférence du désarmement de Genève devrait terminer ses négociations sur un traité concernant les matériaux fissiles. Ces mesures et d'autres mesures créatives ont été présentées dans l'« ordre du jour nouveau » qui a été introduit pat le Ministère des affaires étrangères du Mexique en réponse à une profonde préoccupation concernant l'absence de progrès regrettable en direction des objectifs communs du TNP. Les caractéristiques essentielles de cette initiative bienvenue sont un engagement clair au désarmement nucléaire et à l'élimination des armes nucléaires, et un processus progressif devant mener à cet objectif.

40. L'Afrique du Sud se félicite des mesures qui ont été prises depuis 1995 pour renforcer le système de garantie de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), y compris la conclusion de négociation en vue d'un protocole additionnel. L'application universelle du protocole additionnel est souhaitable; malheureusement une soixantaine d'États Parties n'ont pas encore pris les premières mesures qui consistent à conclure un accord de garantie avec l'Agence. L'AIEA devrait faire un effort spécial pour aider ces États en les guidant au cours du processus.

41. L'Agence a acquis une plus grande autorité pour s'acquitter de ses responsabilités dans la mise en œuvre des garanties internationales. Dans le même temps, elle est chargée d'intégrer les garanties conventionnelles quantitatives et des garanties qualitatives plus récentes dans un système intégré de garanties qui serait souple, effectif et par dessus tout d'un bon rapport coût-efficacité. Cette tâche représente un défi majeur. Certes des progrès ont été accomplis mais il est clair qu'il en reste beaucoup à faire.

42. Les États non dotés d'armes nucléaires tirent des avantages du TNP de deux manières principales: ils sont délivrés de la menace résultant de la prolifération des armes nucléaires et ils acquièrent une technologie nucléaire nécessaire pour des applications pacifiques dans des domaines tels que la santé, l'agriculture et l'industrie. Le Programme de coopération technique de l'Agence a donc une valeur potentielle et il faut par conséquent regretter que le Fonds de coopération technique n'ait pu satisfaire les besoins légitimes des pays en développement. Les 15 dernières années ont en fait été caractérisées par une disparité croissante entre les besoins et les ressources. Il est important de trouver le moyen de rendre le Fonds plus stable.

43. **Mme Albright** (États-Unis d'Amérique) déclare que le Traité de non-prolifération s'avère efficace et que par conséquent aucun changement de direction n'est nécessaire. Sur le plan bilatéral et par l'intermédiaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) le Traité a favorisé les utilisations pacifiques de l'atome dans des domaines tels que le traitement du cancer, la santé des enfants, la fourniture d'énergie, la production alimentaire et la fourniture d'eau propre. Le Traité a également facilité la coopération nucléaire pacifique.

44. Les essais indiens et pakistanais de mai 1998, qui ont lancé un défi à la capacité du Traité d'empêcher la prolifération des armes nucléaires ont rencontré une réaction internationale ferme au Conseil de sécurité (résolution 1172 (1998)). Sa délégation continue à rechercher une adhésion universelle, en Asie du Sud et au-delà au Traité qui malheureusement ne contient pas de dispositions sur les nouveaux États dotés d'armes nucléaires. Alors que sa délégation n'est pas opposée à l'examen d'une adhésion universelle au Moyen-Orient, la Conférence devrait être juste et équilibrée et comprendre que l'élimination des armes de destruction massive dans cette région dépend d'un processus de paix plus large. En Amérique, Cuba est le seul pays non partie au Traité.

45. En ce qui concerne le respect universel du Traité, sa délégation appuie fortement les garanties renforcées de l'AIEA et prie instamment tous les États Parties de les adopter. Également dans l'intérêt d'un respect universel, elle estime que l'Iraq ne devrait pas être autorisé à imposer les conditions de son respect aussi bien avec les obligations du Traité qu'avec les résolutions des Nations Unies et elle se félicite du progrès partiel accompli en Corée du Nord à la suite d'une inspection dans le cadre du Traité.

46. Répondant aux critiques selon lesquelles les cinq États dotes d'armes nucléaires ne faisaient pas d'efforts suffisants pour le désarmement nucléaire au titre de l'article VI, elle note que la mesure récente de la Duma russe sur le Traité de START II et sur le Traité

d'interdiction complète des essais, dont sa délégation se félicite ainsi que le vote à une très grande majorité du Sénat des États-Unis approuvant le Traité il y a déjà plusieurs années. Le Président Clinton a traité la question posée par le système antimissile, ouvertement et en consultation avec le Congrès des États-Unis et les alliés du pays et d'autres pays, y compris la Fédération de Russie et la Chine. Le Traité sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques peut être facilement amendé pour tenir compte de l'évolution récente. De plus, les systèmes antimissiles en question capables de repousser, au maximum quelques douzaines de missiles, n'a pas pour intention de porter atteinte au système russe de dissuasion.

47. Depuis la fin de la Guerre froide, des résultats remarquables ont été obtenus en matière de désarmement nucléaire du fait des négociations stratégiques entre les États-Unis et la Fédération de Russie. La ratification par la Fédération de Russie de START II donnera un élan nouveau aux négociations de START III sur une réduction de 80 % des ogives stratégiques déployées par rapport au niveau de la Guerre froide. Les progrès accomplis dans la réduction continue des armes stratégiques devait être un des objectifs majeurs du prochain sommet entre le Président Clinton et le Président Poutine.

48. Depuis la chute du mur de Berlin, les États-Unis ont détruit près de 60 % de leurs armes nucléaires. Les contribuables américains ont déjà fourni plus de 5 milliards de dollars pour financer les programmes de désarmement nucléaire dans l'ex-Union soviétique, notamment pour détruire des missiles, pour mettre en sécurité des matières fissiles et pour employer les savants nucléaires à des fins pacifiques et mettre fin à la production de plutonium pour l'armement. De plus, à partir de 1991, les États-Unis ont travaillé avec leurs alliés pour réduire de 85 % le nombre d'armes nucléaires au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Tous ces résultats sont résumés dans un opuscule récent sur le respect par les États-Unis de ces obligations au titre de l'article VI.

49. Quant au Traité d'interdiction complète des essais, le général John Shalikashvili, ancien Président des chefs du personnel conseillerait l'administration Clinton sur la manière de répondre aux préoccupations des sénateurs en vue d'appuyer une éventuelle ratification. Dans le même temps, les États-Unis ne reprendront pas les essais et ils prient instamment les autres pays de suivre leur exemple. Ils continuent également à appuyer les travaux de la Commission préparatoire pour l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais. Pour conclure, elle estime que, grâce à la solidarité, le désarmement nucléaire pourrait être obtenu graduellement. En prenant des mesures familières et faciles telles que l'adoption d'un traité interdisant les matières fissiles et l'adhésion à la fois définie dans la Conférence d'examens et de prorogation de 1995.

50. M. Baali (Algérie) reprend la présidence.

51. **M. Sha Zukang** (Chine) note que, même au cours de la période suivant la Guerre froide, les alliances militaires ont été renforcées; la souveraineté des États a été violée par des « interventions humanitaires »; et, afin de renforcer sa supériorité stratégique et d'assurer sa propre sécurité absolue, un certain pays s'est mis à développer à déployer et à multiplier son système perfectionné de défense antimissile balistique. Il est regrettable que peu de progrès concrets aient été accomplis dans l'application de la résolution 1172 (1998) du Conseil de sécurité. Sa délégation prie instamment les deux États de l'Asie du Sud responsables des explosions nucléaires de 1998 d'honorer leur engagement à s'abstenir de faire de nouveaux essais nucléaires ou d'empêcher l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais.

52. La Chine a toujours été fermement opposée à la prolifération nucléaire; elle ne prête pas d'assistance aux autres pays pour l'élaboration d'armes nucléaires ou d'installations nucléaires en dehors des garanties de l'AIEA. En outre, pour se conformer aux trois principes des exportations nucléaires, elle a adopté en septembre 1998 le règlement sur le contrôle des exportations nucléaires et en juin 1999, le règlement sur le contrôle des armes nucléaires à double usage et des exportations de technologie y relatives. Elle a adhéré au Comité Zangger, un système international de contrôle des exportations nucléaires, en octobre 1997 et elle a participé aux négociations du Protocole du « Programme 93+2 ». En décembre 1998, elle a également signé un protocole additionnel à cet accord avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'application des garanties en Chine.

53. À une époque où la prolifération nucléaire est facilité par les progrès de la science et de la technique, ainsi que par le processus de mondialisation, il faut déployer des efforts pour créer un environnement international favorable, caractérisé par la stabilité et le

règlement pacifique des différends internationaux; abolir les normes doubles ou multiples dans le domaine de la non-prolifération, renforcer la coopération et décourager l'unilatéralisme. Les États dotés d'armes nucléaires doivent s'acquitter honnêtement de leurs obligations. Sa délégation se félicite de la ratification récente de START II par la Duma de la Fédération de Russie et elle attend avec impatience sa mise en œuvre rapide et le début des négociations de START III.

54. Le désarmement nucléaire devrait être un processus complet irréversible et authentique, pas seulement une réduction des armes nucléaires obsolètes alors que la capacité nucléaire est réellement renforcée. Un équilibre stratégique mondial et un respect strict du Traité de 1970 sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques sont des conditions indispensables au désarmement nucléaire mondial. À la Conférence du désarmement à Genève, en 1999, le Président chinois Jiang Zeming a déploré l'incidence négative des soi-disant programmes de défense antimissiles sur la sécurité et la stabilité internationale et il a instamment prié la communauté internationale de prendre les mesures nécessaires pour exercer un droit de préemption. S'appuyant sur sa puissance économique, scientifique et technologique infiniment supérieure, une certaine puissance militaire, en dépit de son arsenal nucléaire important qui a la capacité de tuer beaucoup de gens, s'applique vigoureusement à élaborer un système national de défense antimissiles, ce qui correspond à un renforcement de ses armes nucléaires. De telles mesures mettent gravement en danger les réductions nucléaires bilatérales réalisées par les États-Unis et la Fédération de Russie et gênent le processus international de désarmement nucléaire.

55. La Chine utilise des armes nucléaires seulement pour sa propre défense et s'est engagée sans condition à ne jamais faire la première l'utilisation d'armes nucléaires ou de les utiliser contre des États exempts d'armes nucléaires et elle est l'un des premiers États à signer le Traité d'interdiction complète des essais. La Chine participera aux négociations sur le contrôle des armes nucléaires seulement si elle est rassurée au sujet de l'équilibre stratégique mondial et de ses propres nationaux en matière de sécurité; sa politique en matière de contrôle des armes dépendra inévitablement de la détermination d'un certain pays d'élaborer un système national de défense antimissile. Si sa délégation appuie la conclusion d'un traité bannissant les matières fissiles, il estime que la prévention de l'armement de l'espace extra-atmosphérique est une tâche plus urgente, compte tenu de la détermination d'un certain pays d'élaborer un système de défense antimissiles en utilisant comme base l'espace extra-atmosphérique.

56. Les trois principales questions concernant le désarmement – l'espace extra-atmosphérique, le désarmement nucléaire et le Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles – devraient être traitées par la Conférence du désarmement d'une manière raisonnable et équilibrée. Alors que certaines mesures de transparence sont nécessaires, tous les États dotés d'armes nucléaires ne devraient pas être priés de prendre les mêmes mesures de transparence en même temps. Les mesures de transparence que les pays sont disposés à prendre sont directement liées à leur environnement sécuritaire et stratégique; on en peut pas demander aux petits et moyens pays dotés d'armes nucléaires de prendre des mesures de transparence alors qu'une super puissance intervient violemment dans les affaires intérieures d'autres pays tout en continuant à améliorer sa capacité de première frappe nucléaire et n'épargne aucun effort pour élaborer un système perfectionné de défense antimissiles.

57. À l'heure actuelle, les mesures les plus rationnelles et le plus facilement réalisables pour assurer la confiance seraient pour les États dotés d'armes nucléaires de s'abstenir d'être les premiers à utiliser des armes nucléaires ou de menacer de les utiliser contre des États exempts d'armes nucléaires ou dans une zone exempte d'armes nucléaires. Une telle attitude contribuerait à diminuer la discrimination régnant actuellement dans le régime international actuel de non-prolifération nucléaire et poserait la base d'une interdiction complète des armes nucléaires. La Chine a signé des accords de coopération sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire avec 16 pays, notamment la Fédération de Russie et la France. Elle a fourni une assistance aux pays en développement dans les domaines de l'énergie nucléaire, de la science médicale nucléaire et dans les applications de la technologie nucléaire.

58. Au niveau multilatéral, la Chine a coopéré avec l'AIEA dans le domaine de la construction d'usines nucléaires, de la sécurité nucléaire, de la gestion des déchets nucléaires et de l'application de la technologie nucléaire. Il a fourni des ressources extrabudgétaires à l'AIEA en plus de ses versement en temps voulu et totalement au Fonds de coopération technique de

l'Agence. La Chine offre une formation au personnel technique des pays en développement, envoie ses experts pour fournir des services techniques dans des projets transrégionaux et donne des conférences lors de colloques internationaux tout en jouant un rôle actif dans la coopération dans le domaine de la science et de la technologie nucléaire en Asie et dans la région du Pacifique.

59. Sa délégation plaide en faveur d'un renforcement de l'assistance technique aux pays en développement, de la suppression de limites non raisonnables sur les transferts de techniques nucléaires aux pays en développement et d'un appui actif aux efforts de ces pays pour élaborer et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ces mesures n'auraient pas seulement pour conséquence de promouvoir leur développement économique et d'améliorer leur niveau de vie mais empêcherait également la prolifération d'armes nucléaires. Si, cependant, les besoins des pays en développement en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ne sont pas reconnues sous prétexte de la non-prolifération nucléaire, le système de non-prolifération nucléaire perdra ses appuis. Il faut donc mettre fin aux doubles normes ou aux multinormes dans ce domaine.

60. En conclusion, il importe peu que le document final de la Conférence soit un seul document contenant deux parties ou deux documents séparés dans la mesure où il inclut une évaluation exacte de l'application du Traité au cours des cinq dernières années et énonce des arrangements pratiques pour les cinq prochaines années.

61. **M. Ischinger** (Allemagne) dit que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est le fondement de la politique de non-prolifération de son pays et la base juridique contraignante du désarmement nucléaire. Pendant les trente années passées, le Traité a joué un rôle clef dans la garantie de la paix internationale et continue à le faire. Son extension pour une durée indéterminée en 1995 a clarifié l'obligation des États dotés d'armes nucléaires de faire des efforts systématiques pour réduire les armes nucléaires du monde entier avec comme objectif final de les éliminer. L'Allemagne attache une grande importance au document adopté à la Conférence de 1995 qui, avec le Traité lui-même, constitue une base solide et indispensable aux travaux futurs.

62. À la Conférence actuelle, tous les États Parties doivent démontrer leur engagement à honorer leurs entreprises dans le cadre du Traité. L'évolution au cours des cinq dernières années et les tâches futures doivent être évaluées sur la base des principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaire adoptés à la Conférence de 1995. Depuis cette date, neuf pays ont adhéré au TNP, ce qui signifie que des régions et des continents entiers sont influencés. Néanmoins, quatre pays continuent à se tenir à part et aucun effort ne devrait être épargné pour assurer leur adhésion au Traité.

63. Les explosions nucléaires en Asie du Sud en mai 1998 ont posé de graves problèmes au régime de non-prolifération. En dépit des critiques internationales, les pays intéressés ont poursuivi leurs programmes d'armes nucléaires. Étant donné le développement rapide de la technologie des missiles à moyenne et à longue distance et la prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, il est urgent de renforcer le régime de non-prolifération. À cet égard, il souligne l'obligation de tous les États Parties d'adopter et de ratifier les accords de garantie et d'adopter des garanties au titre du Protocole additionnel pour permettre à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de reconnaître des activités nucléaires illégales plus rapidement et plus efficacement.

64. L'application des principes et objectifs adoptés en 1995 n'est pas vraiment satisfaisante. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais (TICE) est d'une importance vitale. L'Allemagne se félicite de l'approbation récente de ce traité par la Duma de la Fédération de Russie. L'ouverture de négociations longtemps attendues à la Conférence du désarmement sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires est tout aussi importante. Le mandat négocié en 1995 ne peut être remis en question et aucun pays ne devrait retarder le début des négociations. Il faut espérer que la Conférence de 2000 enverra un signal clair que la paralysie qui a atteint la Conférence du désarmement est une chose du passé.

65. Le Traité adopté sur les forces armées conventionnelles en Europe fournit la base d'une stabilité à long terme sur ce continent, indispensable à des progrès en matière de désarmement nucléaire. Les progrès bilatéraux commencés par START I doivent

être vigoureusement poursuivis. L'Allemagne se félicite particulièrement de la ratification récente de START II par la Fédération de Russie et espère fermement que des négociations officielles sur START III commenceront bientôt. Les États dotés d'armes nucléaires ont annoncé et en partie appliqué des mesures unilatérales de développement en ce qui concerne la transparence et l'irréversibilité. Il espère que d'autres pays dotés d'armes nucléaires suivront cet exemple.

66. Les progrès accomplis dans la consolidation des zones exemptes d'armes nucléaires et la création de nouvelles zones constitue un évolution favorable car elle joue un rôle important dans le maintien de la stabilité et de la paix régionale. À cet égard, les préoccupations exprimées par les États Parties dans la "Résolution sur le Moyen-Orient" adoptée en 1995 n'ont perdu aucune de leur pertinence. Les États Membres de l'Union européenne ont atteint un consensus sur les problèmes qui restent à résoudre en matière de preuve de prolifération nucléaire et de désarmement. L'Union s'est engagée à renforcer le Traité de non-prolifération et l'Allemagne poursuivra cette œuvre longue et difficile dans ce domaine.

67. **M. Yamamoto** (Japon) déclare que, étant donné les préoccupations croissantes posées par la prolifération nucléaire, il est indispensable de veiller à ce que le cadre fondamental de la non-prolifération nucléaire soit aussi fort que possible. Le Japon appuie fermement la prorogation pour une durée non déterminée du Traité de non-prolifération, qui a apporté une contribution extraordinaire à la paix et à la sécurité internationale.

68. Les résultats de la Conférence de 1995 sur l'examen et la prorogation ont donné à la communauté internationale des raisons d'espérer que des mesures concrètes pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement seraient prises grâce aux efforts actifs et concertés de tous les États partie au Traité et en particulier des États dotés d'armes nucléaires. Cette espérance a été renforcée par l'adoption en 1996 du Traité d'interdiction complète des essais, l'accord de 1997 entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie de réduire considérablement leurs stocks d'ogives nucléaires et les décisions unilatérales de la France et du Royaume-Uni de réduire leurs arsenaux nucléaires respectifs.

69. Récemment, cependant, le régime de non-prolifération nucléaire a subi un contrecoup sévère du fait des essais nucléaires qui ont eu lieu en Asie du Sud, du délai apporté à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais, de l'échec des projets concernant l'ouverture des négociations sur un traité d'arrêt des matières fissiles et du lancement de missiles dans un nombre d'États. Étant donné ces tendances négatives, la Conférence de 2000 est un bon moyen pour déterminer si le Traité de non-prolifération peut préserver et même renforcer sa crédibilité et son universalité. Le Japon réaffirme fortement la nécessité d'une réalisation rapide des principes et objectifs qui ont été décidés à la Conférence de 1995 et a l'intention de soumettre des propositions aux États Parties sur un certain nombre de points précis qui sont indispensables à la mise en œuvre rapide et complète des principes et objectifs et d'un respect total du Traité. Afin de consolider le régime du Traité, le processus d'examen devrait être renforcé conformément à la décision adoptée par la Conférence de 1995. Compte tenu de l'incapacité du Comité préparatoire à obtenir des résultats satisfaisants, la Conférence devrait envisager les moyens de renforcer l'efficacité du travail de ce Comité. Le Japon a également l'intention de présenter une proposition précise sur ce sujet.

70. En tant que pays unique qui ait souffert des effets dévastateurs de bombardements atomiques, la politique du Japon en ce qui concerne la promotion du désarmement nucléaire et la non-prolifération a été motivée par les expériences cruelles d'Hiroshima et de Nagasaki. Son engagement au Traité qui est la base de la sécurité nationale japonaise bénéficie d'un appui total du peuple japonais. Le fait que, chaque année depuis 1994, l'Assemblée générale ait adopté une résolution demandant le désarmement nucléaire montre que l'élimination ultime des armes nucléaires a été acceptée dans le monde entier comme un objectif commun de l'humanité.

71. Les essais nucléaires récemment réalisés par l'Inde et le Pakistan ont montré au monde le fait que la prolifération nucléaire avait atteint un nouveau stade dangereux. Ces tests n'ont pas seulement modifié le paysage sécuritaire de l'Asie du Sud, mais ont également posé une grave menace au régime du Traité qui a été le gage de la sécurité internationale pour les 30 années passées. Il n'est pas possible de trouver des excuses pour ces essais qui soulignent la nécessité de redoubler les efforts mondiaux pour renforcer

l'efficacité du régime de non-prolifération nucléaire. Les États parties au Traité devraient demander aux États qui ne sont pas encore parties de le faire le plus rapidement possible. Il est également important de veiller à ce que tous les États Parties se conforment totalement aux dispositions du Traité en acceptant l'intégralité des garanties de l'AIEA dans tous les domaines et en renforçant l'universalité du Protocole additionnel aux accords de garantie.

72. Il n'est cependant que trop naturel de la part des États qui ont abandonné pour toujours l'option de posséder des armes nucléaires qu'ils exigent que les États dotés de ces armes fassent des efforts de désarmement plus vigoureux. Le Japon reconnaît la difficulté de se désarmer tout en maintenant une stabilité stratégique dans un monde où l'environnement sécuritaire se modifie sans cesse. Néanmoins, étant donné leurs responsabilités spéciales, les États dotés d'armes nucléaires devraient prendre un certain nombre de mesures. La ratification récente par la Fédération de Russie du Traité START II est une étape encourageante et les États-Unis devraient engager les négociations sur START III le plus rapidement possible tout en œuvrant pour l'application totale de START II. Les réductions unilatérales des arsenaux nucléaires de la France et du Royaume-Uni sont aussi bienvenus et devraient être rendues irréversibles. Enfin, tant que le désarmement nucléaire des États-Unis et de la Fédération de Russie continue, les autres États dotés d'armes nucléaires devraient continuer à réduire leurs arsenaux nucléaires ou au moins s'abstenir de les renforcer.

73. Le Japon a envoyé des missions de haut niveau aux États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité d'interdiction complète des essais, dans un effort pour les persuader de le faire le plus rapidement possible. Il a également instamment prié les États partageant ces sentiments d'entreprendre des initiatives analogues. Les efforts mondiaux dans ce domaine ont été gratifiés par la ratification récente du Traité par le Bangladesh, le Chili, la Lituanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie. En outre, la Duma de la Fédération de Russie a adopté la semaine dernière un projet de loi en vue de la ratification du Traité. Il est cependant regrettable que des pays importants, comme les États-Unis d'Amérique et la Chine ne l'aient pas encore ratifié. Le Japon demande un moratoire permanent sur les essais nucléaires en attendant l'entrée en vigueur du Traité.

74. Il faut aussi regretter que, en dépit de l'accord manifesté à la Conférence d'examen de 1995, il y a peu de chances que commencent des négociations sur une convention bannissant les matières fissiles alors que celles-ci étaient attendues comme un atout important pour le régime de Traité de non-prolifération. Les États intéressés devraient faire preuve du maximum de souplesse et d'un esprit de compromis de façon à ce que ces négociations puissent commencer sans autres délais. Le Japon espère également que tous les États dotés d'armes nucléaires et les États qui n'ont pas accepté la totalité des garanties de l'AIEA observent un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Le Gouvernement japonais a promu le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire afin d'assurer une fourniture d'énergie stable et de réduire le niveau des émissions de gaz à effet de serre. Ce faisant, il s'est engagé à maintenir le maximum de transparence dans sa politique concernant les carburants nucléaires et en particulier de son utilisation du plutonium.

75. La coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire devrait être renforcée et le régime de non-prolifération internationale devrait être consolidé. Il faut donc regretter que seulement huit pays, notamment le Japon aient ratifié jusqu'ici le Protocole additionnel aux accords de garantie. Il faut accélérer les travaux pour intégrer les garanties renforcées dans le cadre du Protocole additionnel dans les garanties actuelles dépendant du Traité de non-prolifération et il faut prendre des mesures tangibles telles que l'élaboration d'un Plan d'action international pour promouvoir l'acceptation universelle du Protocole additionnel. Au moment où le nouveau siècle s'ouvre, le Japon reste fermement engagé à l'égard de ces trois principes non nucléaires qui consistent à ne posséder aucune arme nucléaire, à ne pas en fabriquer et à ne pas permettre leur introduction au Japon. Il continuera à contribuer à la paix et à la prospérité mondiale en travaillant sans cesse au désarmement nucléaire et à la non-prolifération dans le but ultime d'obtenir un monde exempt d'armes nucléaires.

76. **M. Robson** (Nouvelle Zélande) dit que, en dépit de l'absence de progrès à ce jour, la Nouvelle Zélande s'est engagée à poursuivre de bonne foi et à mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace. Il a participé de manière

très active aux efforts internationaux en vue de consolider la paix et il a été fier de prendre sa place parmi les protagonistes de la paix. Les pays doivent profiter des possibilités qui leur sont offertes de prévenir une nouvelle course aux armes nucléaires, de travailler pour le désarmement et d'assurer la paix. Il félicite les États qui sont revenus de la voie nucléaire et ont pris à la place le chemin de la sécurité nationale et régionale en temps qu'États exempts d'armes nucléaires. Sa vision concerne un hémisphère austral exempt d'armes nucléaires qui consolide les résultats obtenus par les membres des zones régionales existantes, exemptes d'armes nucléaires, mises en place sur l'initiative d'autres gouvernements.

77. Même s'il n'est pas encore entré en vigueur, le Traité d'interdiction complète des essais est un atout majeur pour le désarmement multilatéral. La Nouvelle Zélande apporte un appui concret au Traité grâce aux stations qu'il a créé pour le Système de surveillance internationale. Elle se félicite de la décision récente de la Duma de la Fédération de Russie de ratifier START II, de l'initiative prise par les États-Unis, la Fédération de Russie et l'AIEA sur les matières fissiles, de la réduction par le Royaume-Uni de son arsenal nucléaire, du démantèlement par la France de ses installations d'essais nucléaires dans le Pacifique Sud et de la politique permanente de la Chine de ne pas faire la première l'utilisation d'armes nucléaires. En outre, les garanties de l'AIEA fournissent, avec le Protocole additionnel, un nouveau moyen de vérifier que les États exempts d'armes nucléaires jouent un rôle dans le Traité de non-prolifération.

78. Il y a cependant de nombreuses brèches et des aspects négatifs dans certains de ces résultats. Tout d'abord il y a l'absence de progrès vers un traité interdisant la fabrication de matières fissiles et vers l'introduction des garanties négatives de sécurité; les préoccupations permanentes dues au fait que quelques États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité ne satisfassent pas leurs obligations à ce titre; les doctrines nucléaires qui sont enracinées dans les États dotés d'armes nucléaires et qui gagnent une nouvelle valeur avec la soit disant rationalisation nouvelle des armes nucléaires; le refus du Sénat des États-Unis de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais, en dépit de l'engagement positif du Président et de son administration et le fait que certains pays n'aient pas encore signé ni ratifié le Traité; enfin, les soucis causés par le vieillissement des stocks nucléaires et les programmes actuels de modernisation.

79. Si les essais nucléaires réalisés par l'Inde et le Pakistan ne sont pas en contradiction avec le Traité de non prolifération, ils ont heurté de plein front les engagements faits par les États parties à ce Traité. La Nouvelle Zélande n'accepte pas la proposition selon laquelle le Traité devrait être ajusté aux soit disant réalités nouvelles et au régime international de non-prolifération organisé autour de ceux qui défient ses normes. C'est aussi une cause de préoccupation réelle qu'un autre État non partie au Traité, à savoir Israël, fasse fonctionner des installations qui ne sont pas soumises aux garanties. La Nouvelle Zélande appuie la « Résolution sur le Moyen-Orient » adoptée par le Conférence de 1995 et espère que la conférence actuelle donnera un message clair selon lequel la résolution devrait être mise en œuvre intégralement. Les États qui ont choisi l'option nucléaire devraient s'apercevoir qu'elle menace leur sécurité et qu'ils se sont embarqués sur une voie dangereuse. D'autres ont vu et compris cela et ont fait demi-tour.

80. Le Traité de non-prolifération est fondamental à la non-prolifération et au désarmement et les États parties se sont engagés les uns à l'égard des autres dans leur propre intérêt, aussi bien national que collectif. Ces intérêts pourraient être servis en complétant les travaux commencés, notamment en renforçant la norme prévue dans le Traité d'interdiction complète des essais, l'adoption du Protocole additionnel aux accords de garantie de l'AIEA, le début de négociation sur un traité d'arrêt de fabrication de matière fissiles et l'encouragement aux États qui ne sont pas parties au Traité à y adhérer.

81. Le spectre d'un échec indique la distance qu'il faut encore parcourir depuis une période de conflits pour arriver à une culture de paix. Cette brèche ne réside pas dans les résultats obtenus par les 182 États exempts d'armes nucléaires parties au Traité dont presque tous remplissent leurs engagements en totalité. On ne peut pas non plus la comprendre par le fait des actions et des ambiguïtés des quelques États qui ne sont pas parties au Traité en dépit de leurs essais pour défier les bases du succès du Traité. La préoccupation centrale est l'absence de preuve du succès de l'élément clef du Traité, à savoir le désarmement. D'autres causes de préoccupation résident dans le fait que les États dotés d'armes nucléaires, qui sont dans l'obligation d'éliminer leurs arsenaux semblent trop

hésitants lorsqu'ils la décrivent comme leur objectif « ultime »; les prétentions selon lesquelles les armes nucléaires sont nécessaires pour la sécurité pendant un temps d'une durée indéterminée; les nouvelles pressions exercées sur le mécanisme pour la gestion des armes et des matières nucléaires; les difficultés croissante remportées en essayant d'obtenir un appui large pour de nouvelles mesures afin d'assurer la sécurité collective; et le fait que les brèches au Traité ne peuvent être arrêtées.

82. La Conférence de 2000 devrait fournir l'occasion à tous les États parties de renouveler leur détermination d'appliquer leurs engagements à l'égard du traité. La prorogation pour une durée indéterminée que les États Parties avaient accepté en 1995 n'était pas un permis pour la possession d'armes nucléaires pour une durée indéterminée. Afin de finir le travail, les cinq États dotés d'armes nucléaires devraient s'engager sans équivoque à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires. Le Traité bilatéral de réduction des armes stratégiques (START) devrait aussi progresser avec les cinq États dotés d'armes nucléaires se joignant au processus visant à éliminer totalement les armes nucléaires.

83. **M. Hain** (Royaume-Uni) dit que, en tant qu'État doté d'armes nucléaires qui a appliqué sans réserve le Traité de non-prolifération, son pays souhaite voir la Conférence avancer afin d'éliminer la menace actuelle d'une nouvelle course aux armes nucléaires et recherche l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Royaume-Uni appuie pleinement la déclaration faite au nom de l'Union européenne, en particulier en ce qui concerne les sujets cruciaux de l'universalité, de la non-prolifération, des utilisations pacifiques et du désarmement. Le gouvernement travailliste actuel a transformé le rôle de son pays dans le processus de désarmement, grâce à un engagement clair au désarmement nucléaire et a pris des mesures pratiques à cet égard.

84. Il se satisfait beaucoup de la décision de la Duma russe de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais (TICE) et il attend avec impatience sa ratification officielle rapide par la Fédération de Russie. L'Inde et le Pakistan ont cependant fait explosé des engins nucléaires et, avec la Corée du Nord, n'ont toujours pas signé le Traité d'interdiction complète des essais (TICE). Cela est extrêmement décevant et il prie instamment ces trois États de signer et de ratifier ce traité sans attendre. De même, le vote du Sénat des États-Unis de ne pas ratifier le TICE contre l'avis du Président est une déception. Son pays continuera à faire pression pour que les États-Unis le ratifient le plus rapidement possible ainsi que la Chine, Israël, et tous les autres États qui avaient signé le Traité mais dont la ratification est encore nécessaire pour son entrée en vigueur. Les efforts doivent être poursuivis pour mettre en place le système de vérification permettant d'assurer que le TICE sera pleinement opérationnel au moment voulu.

85. Le Royaume-Uni a insisté constamment pour le démarrage immédiat et la conclusion rapide des négociations pour un traité pour l'arrêt de la fabrication de matières fissiles et il est profondément déçu que la position d'autres États ait empêché la réalisation de cet objectif. Le désarmement nucléaire ne sera simplement pas possible sans des arrangements de vérification concernant les installations de retraitement et d'enrichissement dans le cadre d'un tel traité. Par conséquent, il prie instamment tous les États Membres de la Conférence du désarmement de faire taire leurs différends et de commencer immédiatement les négociations.

86. Le Royaume-Uni a fait des efforts systématiques et progressifs pour réduire les armes nucléaires dans le monde entier. Les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie ont fait des réductions importantes au titre du Traité START I et ont fait des progrès considérables sur des questions relatives aux matières fissiles et ils ont poursuivi avec succès les négociations menant à la conclusion d'un Protocole de START II et de divers accords sur les systèmes antimissiles balistiques. Son pays est ravi que la Duma russe et le Conseil de la Fédération aient approuvé le Traité START II et il espère que cela ouvrira la voie pour les négociations d'un Traité START III pour de nouvelles diminutions des arsenaux nucléaires.

87. L'examen d'un système national de défense antimissiles par les États-Unis a été provoqué par des soucis croissants provoqués par l'acquisition par certains pays qui ne font pas partie des systèmes établis de dissuasion. Il faut s'occuper de ces sujets préoccupants. Néanmoins, la défense active contre les missiles pose des problèmes complexes et difficiles. Sa délégation se félicite du fait que les États-Unis ont exprimé clairement qu'en prenant une décision sur un tel sujet, il tiendrait compte d'un certain nombre de considérations importantes, notamment la nécessité de préserver la stabilité stratégique. Ces questions

devraient être traitées de manière bilatérale avec la Fédération de Russie par un dialogue calme et mesuré. Pour cette raison, le Royaume-Uni se félicite de l'annonce en juin 1999 que ces deux pays commenceraient l'examen d'un troisième Traité de réduction des armes stratégiques (START III) et d'un traité antimissiles balistiques. En dépit de différends évidents, il faut espérer qu'un accord sera atteint.

88. Le Royaume-Uni a été très actif en travaillant en faveur de l'élimination mondiale des armes nucléaires. Il a signé et ratifié le TICE et a cherché par tous les moyens à mettre en place un système de vérification du Traité. Son pays a fait des pressions pour des négociations sur un traité interdisant les matières fissiles et s'est assuré que ces opérations d'enrichissement et de retraitement étaient sous les garanties d'EURATOM et soumis à l'inspection de l'AIEA. Le Royaume-Uni a également déclaré de manière explicite que lorsqu'il serait satisfait des progrès accomplis dans le domaine de l'élimination mondiale des armes nucléaires, il veillerait à ce que les armes nucléaires britanniques soient inclues dans les négociations.

89. Son pays a également réduit ses forces nucléaires en démantelant toutes ses armes nucléaires volantes, comptant sur un seul système fondé sur les sous-marins. Les travaux ont également commencé pour créer des compétences en vue de vérifier la réduction et l'élimination des armes nucléaires et un document sur ces questions est distribué. Le Royaume-Uni a publié le rapport initial sur la production passée de matières fissiles à des fins défensives et diffuse un résumé de ses principales conclusions et du rôle d'un tel travail dans le désarmement nucléaire. Son Gouvernement a été transparent sur la dimension de ses stocks de matières nucléaires et a déclaré les excès de matières nucléaires pour les besoins de sa défense.

90. En dépit des progrès accomplis dans le désarmement depuis la fin de la Guerre froide, la planète est devenue de certaine manière encore plus dangereuse. Des États comme l'Iraq ont acquis ou cherchent à acquérir des armes de destruction massive. L'Inde et le Pakistan continuent à développer leurs capacités nucléaires. Les capacités nucléaires potentielles d'Israël sont considérées par les États non dotés d'armes nucléaires de la région comme un facteur gênant le processus de paix dans le Moyen-Orient. Il y a un accord presque universel sur la nécessité d'une réaction unie et vigoureuse au problème de la sécurité mondiale et à la suppression de la prolifération des armes nucléaires biologiques et chimiques. Le Traité de non-prolifération doit demeurer au centre des efforts collectifs pour obtenir ce résultat.

91. **M. Wibisono** (Indonésie), parlant au nom du Mouvement des pays non alignés, dit que la position du Mouvement est fondée sur les décisions prises à la Conférence de 1995. Il présente un document de travail établi par les membres du Mouvement des pays non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; ce document traite des questions posées dans le préambule et les articles du Traité de non-prolifération et fait des propositions précises. Il exprime le sentiment que le Traité est un instrument clef pour stopper la prolifération et pour chercher un équilibre harmonieux entre les obligations et les responsabilités des États dotés d'armes nucléaires et des États exempts d'armes nucléaires et il propose la création d'un comité permanent à composition non limitée, se réunissant entre les sessions pour donner suite aux recommandations visant à appliquer les dispositions du Traité de non-prolifération.

92. Le document de travail demande l'observation stricte du Traité afin d'éviter la prolifération et réaffirme l'engagement des pays non alignés envers son application complète, et se montre préoccupé par la disponibilité de technologies nucléaires pour des États qui ne sont pas partie au Traité. Le mouvement demande à toutes les parties intéressées de s'abstenir d'un partage touchant le nucléaire à des fins militaires au titre de tout arrangement relatif à la sécurité. Le papier confirme le rôle de l'AIEA comme autorité compétente pour vérifier le respect des obligations au titre du Traité et il prie instamment les États de placer leurs installations nucléaires sous les garanties de l'Agence.

93. Le Mouvement réaffirme le droit inaltérable des États Parties de se consacrer à la recherche à la production et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination et demande l'élimination des mesures restrictives appliquées unilatéralement et empêche le développement du nucléaire à des fins pacifiques. Le document souligne la nécessité de tenir compte des dispositions du TICE et de s'abstenir d'effectuer tout type d'essai. Citant les dangers posés par les armements nucléaires à l'humanité, le mouvement demande un arrêt de la course aux armes nucléaires et l'élimination complète

des arsenaux nucléaires. Le mouvement est également préoccupé des implications négatives du développement des systèmes de défense antimissile balistique et de l'armement de l'espace extra-atmosphérique et il demande le respect des dispositions du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques. Le document exprime l'appui pour les efforts visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires et souligne l'importance de l'universalité du Traité de non-prolifération.

94. Sur la question des assurances de sécurité, le mouvement prie instamment les États de négocier un instrument juridique pour protéger les États exempts d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires et exprime l'avis que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient fait partie intégrante des textes adoptés. Le mouvement s'engage à sa mise en œuvre sans restriction et notamment à la création rapide au Moyen-Orient d'une zone libre d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Pour terminer, il demande aux autres États Parties d'examiner avec soin ses propositions et de faire preuve de la même souplesse que le mouvement des non alignés a démontré dans la préparation de la conférence.

Organisation des travaux

95. **Le Président** dit qu'il considère que la Conférence souhaite adopter le programme de travail proposé dans le document NPT/CONF.2000/INF.2.

96. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 18 h 50.